

Quatre millions d'euros pour les victimes de VSD

L'ancien dirigeant de la société VSD et six anciens cadres ou commerciaux devront indemniser près d'une centaine de victimes varoises et maralpines d'une arnaque aux photocopieurs.

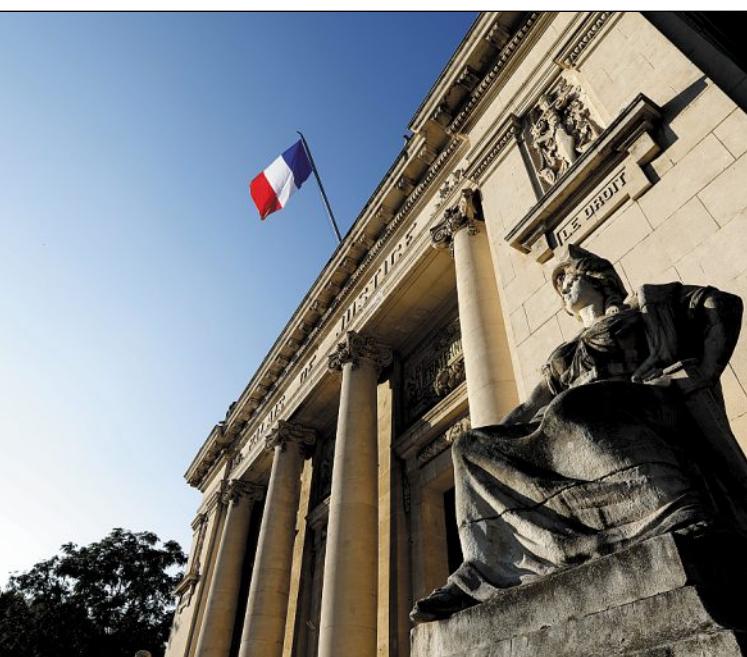
Le tribunal correctionnel de Toulon a rendu son délibéré, hier matin, dans l'affaire dite des « photocopieurs à prix d'or » qui a fait près d'une centaine de victimes essentiellement dans le Var et les Alpes-Maritimes.

Reconnu coupable « d'escroquerie réalisée en bande organisée » et « d'abus de biens sociaux », le président de la société Var Solution Documents (VSD), basée à La Garde jusqu'à sa liquidation en 2015, a été condamné à deux ans de prison et à une amende de 100 000 €.

Une fuite en avant

L'entreprise avait développé des méthodes de démarchage peu scrupuleuses pour placer des photocopieurs dans des associations, chez des petits commerçants, des artisans et autres professions libérales.

Trompées par les commerciaux de VSD, les victimes ont souscrit



Pour les avocats des victimes, ce jugement apparaît comme « un véritable témoignage de considération ». (Photo doc V.-m.)

des contrats de location longue durée en pensant faire une bonne affaire. Elles s'endettaient en fait à hauteur de plusieurs

dizaines de milliers d'euros auprès d'organismes de crédit. Le coût d'un photocopieur était ainsi multiplié par plus de dix par rapport à sa valeur marchande.

L'une des techniques de persuasion mises en évidence consistait à garantir au client démarqué le subventionnement des loyers du crédit à hauteur de 90 % pendant les deux premières années de son engagement. À l'issue, il suffisait de remplacer le matériel via un nouveau contrat, promettaient les commerciaux. Une promesse – baptisée « participation commerciale » – non viable pour l'entreprise.

Des victimes « soulagées »

Cette stratégie du suicide économique n'aurait servi qu'à procurer des revenus à court terme à la société VSD – et à son dirigeant menant grand train – qui

a fait faillite quelques mois après les premières plaintes déposées en 2014.

Le tribunal a condamné six anciens cadres et commerciaux de Var Solution Documents à des peines de prison comprises entre six mois et deux ans avec sursis et à des amendes.

Mais aussi, l'ancien patron de VSD et ses coprévenus devront indemniser des dizaines de victimes pour un montant total avoisinant les quatre millions d'euros.

En prononçant l'exécution provisoire, la juridiction fait en sorte que ces sommes seront exigibles même si les mis en cause font appel.

« C'est un soulagement après dix ans d'attente », réagit M^e Boris Ayache-Bourgoïn, aux intérêts de la majorité des plaignants.

« De la part de la justice, c'est un véritable témoignage de considération pour les victimes ».

ERIC MARMOTTANS

**OPÉRATION
POUVOIR D'ACHAT
SUR TOUS LES PRODUITS
INCONTINENCE**

Attends®
Healthcare Products, Inc.

Prémia

Retrouvez toutes nos gammes en magasin et sur notre site internet
www.bastideleconfortmedical.com

25%*
DE REMISE
POUR L'ACHAT SIMULTANÉ
DE 4 SACS IDENTIQUES

SOIT À PARTIR DE
8,10/LE SAC⁽¹⁾
(soit 0,41€
la protection)
EXEMPLE: CHANGE COMPLET

Bastide Le Confort Médical - 12 avenue de la Dame 30132 Caissargues - S.A. au capital social de 3 357 202,05 € - RCS Nîmes 305 635 039
Bastide Le Confort Médical - Sous réserve de participation des membres du réseau Bastide Le Confort Médical. Voir conditions en magasins.
NG - 04/2024

*Offre valable du 13 avril au 30 juin 2024. Remise appliquée immédiatement sur le prix total pour l'achat simultané de 4 sacs (même référence, taille et contenance) de protections de la marque Attends ou Prémia dans les magasins Bastide Le Confort Médical participants ou sur le site Internet www.bastideleconfortmedical.com. Dans la limite des stocks disponibles.
(1) Exemple de prix de vente maximum conseillé TTC, remise incluse.

Fréjus : une agression mais pas de responsable

Peu avant 16 heures, mercredi 8 mai, une jeune femme résidant au centre de Fréjus a été agressée par son ex-conjoint sur le parking Paul-Vernet, alors qu'elle se trouvait dans sa voiture avec son frère, son beau-père et sa mère.

Brandissant un couteau, celui-ci se serait montré très menaçant. « Il courait vers ma mère et il lui a dit qu'il allait me crever et crever toute ma famille. J'ai refermé la vitre mais il a eu le temps de glisser ça main et d'essayer de la forcer. Puis il a frappé la vitre de son couteau tandis que j'accélérais pour partir. J'ai dû casser les barrières du parking pour m'échapper », raconte Léa.

Dans la foulée, la jeune

femme a porté plainte au commissariat de Fréjus et l'auteur a rapidement été identifié.

« Mon histoire sera écrite »

« Tout a été filmé par les caméras de surveillance et il a été interpellé », souligne la jeune femme qui, pourtant, ne cache pas son amertume : « L'infraction retenue sur ma plainte est « dégradation avec arme ». Je suis très en colère que ce ne soit pas considéré comme une tentative de meurtre. Si je n'avais pas refermé la vitre à temps, je serais morte. Ma famille dans la voiture et moi sommes traumatisés. J'ai peur qu'ils le laissent sortir et qu'il me tue. J'ai l'impression de ne pas être

entendue. Si je ne suis plus là pour le raconter un jour car ils l'auront libéré, mon histoire sera écrite ».

Si le commissaire divisionnaire Nicolas Caravokirov indique « comprendre » les craintes de la jeune femme et l'invite à « contacter la police si elle se sent menacée », l'officier souligne que la force publique ne peut plus intervenir dans cette affaire car, « lors de sa garde à vue, l'auteur présumé des faits a été déclaré pénalement irresponsable par un médecin. Il a été hospitalisé en unité psychiatrique à l'hôpital Bonnet ».

Pas de quoi rassurer Léa, qui indique vouloir se battre pour requalifier sa plainte et obtenir une injonction d'éloignement.

P. PA.

EN BREF

Une femme grièvement blessée après un accident de la circulation à Aups

Les sapeurs-pompiers du Var sont intervenus vers 9 h 30, hier, auprès d'une femme, seule impliquée avec son véhicule et « blessée gravement », accidentée sur la commune d'Aups le long de la RD 60, route de Fox-

Amphoux, hier. Les circonstances de l'accident restent à déterminer.

Un motard gravement blessé sur l'A57 à Toulon

Un motard a été « blessé gravement » dans un accident de la circulation, à Toulon, sur l'autoroute A57 hier vers 19 h 30. L'accident s'est produit sur la voie de droite dans le sens Nice-Toulon, environ un kilomètre en amont de l'entrée du tunnel de Toulon.